

Projet LHR

(Loi sur l'Harmonisation des Registres)

**Présentation pour les journées AVSM des
16 et 18 septembre 2008**

LHR AGENDA

- ▶ Que signifie l'harmonisation des registres
 - ▶ Objectif / But recherché
 - ▶ Fonctionnement
 - ▶ Travail dans les communes
 - ▶ Aides et soutien du canton
 - ▶ Planning général avec impact Communes
 - ▶ Récapitulation pour les communes
 - ▶ A retenir
 - pour le Contrôle des Habitants (CdH)
 - pour le Registre Cantonal des Bâtiments (RCB)
 - ▶ Questions/réponses
-

LHR QUE SIGNIFIE HARMONISATION DES REGISTRES

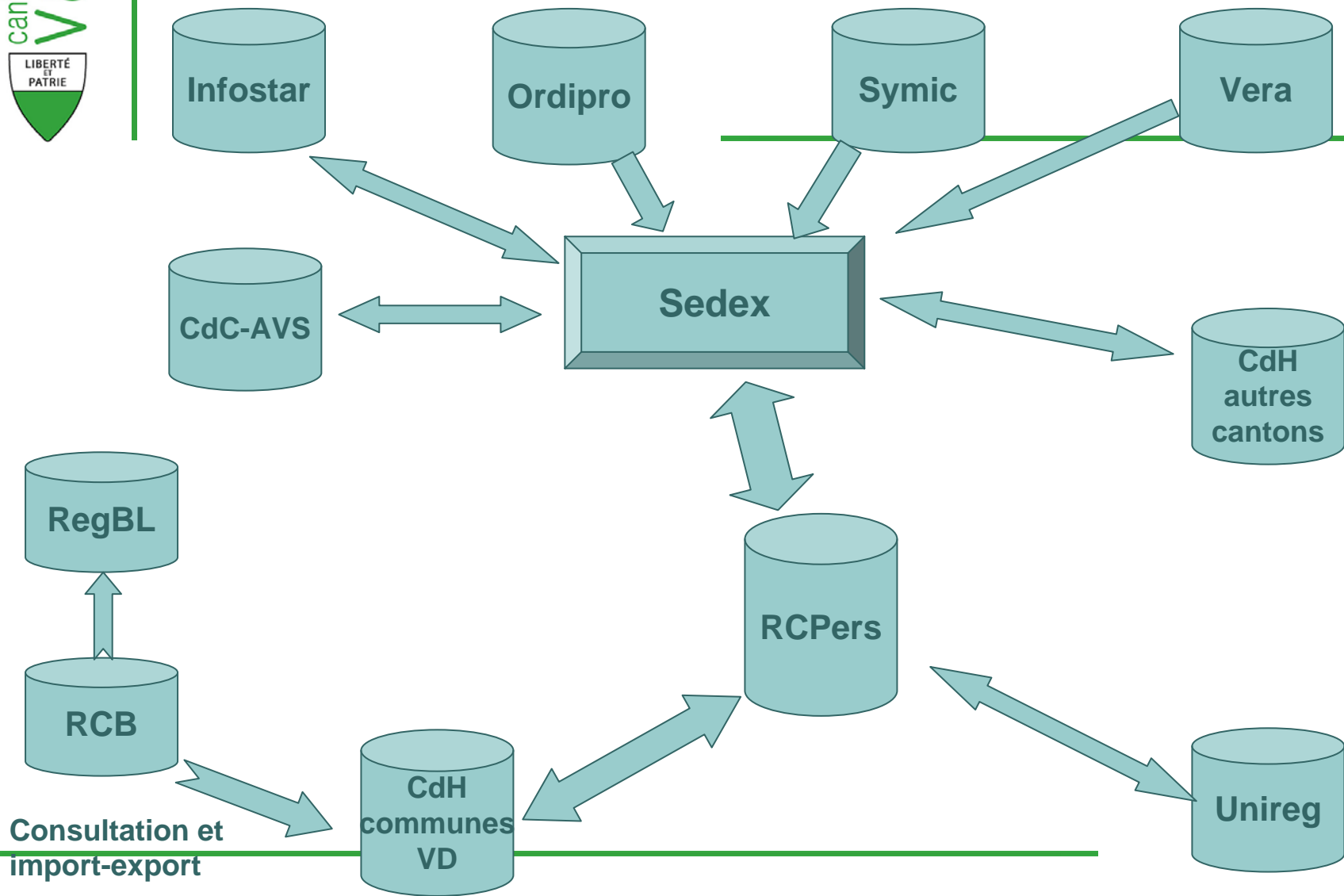
▶ Cela signifie :

- Des données spécifiques sont tenues de manière identique dans tous les registres des habitants de toute la Suisse. Cela nécessite :
 - ▶ Même univers de références
 - ▶ Avoir des identificateurs communs
 - ▶ Même contenu initial
 - ▶ Mêmes modalités des caractères enregistrés
 - ▶ Même codage des modalités
 - ▶ Actualité et complétude des données
- Pour cela, les Contrôles de l'Habitant (CdH) doivent introduire au minimum 4 nouveaux caractères :
 - ▶ Le n° d'assuré (nouveau n°AVS à 13 positions)
 - ▶ L'identificateur fédéral de bâtiment (EGID)
 - ▶ L'identificateur de logement (EWID)
 - ▶ La catégorie de ménage

LHR OBJECTIF / BUT

- ▶ C'est un projet national
 - L'objectif principal de ce projet est d'harmoniser l'ensemble des registres (personnel, fiscal, bâtiments, population) avec les registres fédéraux (**Infostar** pour l'état civil, **Ordipro** pour les diplomates étrangers, **Symic** pour les étrangers, et **Vera** pour les suisses de l'étranger) à des fins, entre autres, de :
 - ▶ Coordination de l'ensemble des connaissances de la population résidant en Suisse en supprimant (minimisant au maximum) les « re-saisies »
 - ▶ Attribution du nouveau n° AVS à 13 positions (NAVS13) unique et non significatif
 - ▶ Recensement « automatique » de la population dès 2010
 - ▶ Échanges de données entièrement sous forme électronique
 - ▶ Préparer la future « cyber-administration » qui nécessite que tous les registres (fédéraux, cantonaux et communaux) se présentent avec la même structure de données

LHR SCHEMA DES BASES DE DONNEES AVEC FLUX



LHR ABREVIATIONS

- ▶ Infostar : DB fédérale de l'état civil
 - ▶ Ordipro : DB fédérale pour les diplomates étrangers
 - ▶ Symic : DB fédérale sur la migration
 - ▶ Vera : DB fédérale pour les suisses de l'étranger
 - ▶ CdC-AVS : DB de l'AVS
 - ▶ Sedex : plateforme d'échange des données nationales
 - ▶ CdH cantons : DB des CdH des autres cantons
 - ▶ RegBL : DB fédérale « bâtiments et logements »
 - ▶ RCB : DB cantonale « bâtiments »
 - ▶ RCPers : DB cantonale des personnes
 - ▶ CdH VD : DB des CdH des communes vaudoises
 - ▶ Unireg : DB cantonale fiscale
-
- ▶ DB : Base de Données ou **Registre**
-

LHR FONCTIONNEMENT / 1

- ▶ Le Conseil d'Etat a confié la responsabilité de ce projet – transverse à tous les services – à l'Administration Cantonale des Impôts (ACI), afin de capitaliser sur les outils, procédures et savoir-faire existants, notamment à travers le registre fiscal.
- ▶ Mise en place d'un COPIL (COmité de PILotage) composé des représentants des instances cantonales et communales et présidé par M. Philippe Maillard, chef de l'ACI. M. Eddy Schafroth a été mandaté pour assurer la direction du projet et la coordination des activités.
- ▶ Le COPIL se compose de :
 - Pour l'ACI : Philippe Maillard et Francis Perroset
 - Pour la Chancellerie : Vincent Grandjean
 - Pour la DSI : Michel Frémaux et Pascal Kramer
 - Pour l'OIT : Philippe Latty
 - Pour le SECRI : Eric Golaz
 - Pour le SCRIS : Jean Campiche
 - Pour le SPOP : Henri Rothen
 - Pour l'UCV : Nicole Gross
 - Coordination du projet : Eddy Schafroth

LHR FONCTIONNEMENT / 2

- ▶ Les résultats d'un « run » début juillet ont permis de voir où sont les lacunes, où sont les efforts à faire :
 - pour les fournisseurs des logiciels communaux
 - pour l'ACV
 - pour les communes
- ▶ Les différents types d'anomalies ont été discutés avec les fournisseurs. Ils devraient établir des listes pour faciliter les corrections
- ▶ Des listes, établies par la DSI, seront mises à la disposition des Communes,
- ▶ Des outils d'«automatisation» sont en cours d'étude à la DSI pour minimiser au maximum les travaux des Communes
 - ▶ Corrections automatiques d'erreurs
 - ▶ Saisies par ACI
 - ▶ Reprise EGID/EWID

LHR FONCTIONNEMENT / 3

- ▶ Les fournisseurs installent les adaptations nécessaires à LHR dans les applications des communes
 > **en cours (max. mai 2009)**
- ▶ Les Communes procèdent aux contrôles, à la mise à jour et à l'apurement de leurs bases de données (Contrôle de l'Habitant et Bâtiments)
 > **en cours (max. décembre 2009)**
- ▶ La DSI finalise les programmes permettant d'accueillir les données des Communes, de les assembler dans la base cantonale pour les transmettre, aux normes LHR, via la plateforme sécurisée SEDEX, à l'OFS
 > **en cours (max. janvier 2009)**
- ▶ L'OFS envoie les fichiers à la Centrale de Compensation AVS (CdC)
 > **janvier 2009**
- ▶ La CdC renvoie, après mise à jour, le fichier avec les nAVS13 au canton
 > **mai 2009**
 - ▶ Rappel structure du nAVS13 : 756999999999990
 - 756 : n° ONU code pays (Suisse)
 - 999999999 : nombre aléatoire attribué par l'état
 - 0 : chiffre de contrôle
- ▶ Ces données sont à leur tour transmises par le canton et injectées dans les bases communales
 > **mai 2009**

LHR FONCTIONNEMENT / 4

- ▶ Situation Janvier 2010
 - Le registre est harmonisé
 - Les n° AVS sont attribués au fur et à mesure
 - Le recensement « automatique » peut avoir lieu

LHR FONCTIONNEMENT / 5

► Situation 2012

- Toutes les communes sont migrées (les bases communales sont à jour et apurées)
- Les fichiers intermédiaires sont supprimés
- Les échanges de données (avis de mutations) se font électroniquement entre toutes les communes suisses (via le canton)

LHR FONCTIONNEMENT / 6

▶ Reprise EGID / EWID

- EGID :
 - ▶ généré dans RCB, il sera importé directement dans les bases communales (pour autant que les adresses soient connues)
- EWID :
 - ▶ généré dans RCB, il devra être saisi dans les registres CdH communaux. Une étude est à faire pour voir comment on peut faciliter la reprise de ces EWID le plus automatiquement possible.
 - ▶ Si l'EWID n'est pas connu, saisir le n° de ménage

▶ Catégorie de ménage, il s'agit de

- ▶ Ménage privé
- ▶ Ménage collectif
 - Homes, foyers, hôpitaux, prisons, monastères, etc
- ▶ Ménage administratif
 - Ménages fictifs, 1 seul par commune (par ex. SDF)

LHR TRAVAIL ATTENDU DES COMMUNES / 1

- ▶ **Concerne toutes les personnes séjournant depuis 3 mois ou qui ont l'intention de s'y établir**
- ▶ **Vérifier, corriger, mettre à jour les caractères obligatoires au sens LHR**
 - Nouveau N° AVS à 13 positions A
 - N° OFS de la commune et son nom officiel > à vérifier/saisir
 - N° d'identification fédéral du bâtiment (EGID) > import/saisie
 - N° d'identification fédéral du logement (EWID) > à vérifier/saisir
 - Nom officiel de la personne et autres noms enregistrés à l'état civil A
 - Prénom(s) A
 - Adresse complète, y compris le NPA complet et le lieu > à vérifier/saisir
 - Nom de célibataire A
 - Date de naissance et lieu de naissance A
 - Lieu(x) d'origine pour les personnes de nationalité suisse A
 - Sexe A

LHR TRAVAIL ATTENDU DES COMMUNES / 2

► Vérifier, corriger, mettre à jour les caractères obligatoires au sens LHR (suite)

- État civil A
- Appartenance à une communauté religieuse > à vérifier/saisir
- Nationalité A
- Type d'autorisation pour les personnes non suisses A
- Établissement ou séjour dans la commune > à vérifier/saisir
- Commune d'établissement ou commune de séjour > à vérifier/saisir
- En cas d'arrivée : date, commune ou Etat de provenance > à vérifier/saisir
- En cas de départ : date, commune ou Etat de destination > à vérifier/saisir
- En cas de déménagement dans la commune : date > à vérifier/saisir
- Droit de vote et éligibilité aux niveaux fédéral, cantonal et communal
- Date de décès > à vérifier/saisir

LHR TRAVAIL ATTENDU DES COMMUNES / 3

- ▶ Continuer l'apurement du registre cantonal des bâtiments
 - Pour fin 2008
 - ▶ Vérification des adresses relatives aux bâtiments
 - ▶ Correction des erreurs relatives aux bâtiments
 - Pour fin 2009
 - ▶ Attribution des adresses manquantes (rues et numéros)
 - ▶ Corrections des erreurs relatives aux logements
-

LHR AIDE ET SOUTIEN DU CANTON / 1

- ▶ **Loi d'application :**
 - Une loi d'application vaudoise de la LHR est en cours de finalisation (objectif de mise en œuvre : 01.01.2009)
 - ▶ **Poste :**
 - Un cadre global de travail a été négocié avec la Poste pour aider les Communes dans la définition des logements
 - Chaque Commune intéressée par cette aide contracte directement avec la Poste aux conditions négociées.
 - ▶ **Régies :**
 - Discussions en cours avec les Régies immobilières pour mise à disposition – gratuite – aux Communes, de leurs fichiers, notamment bâtiments, logements et états locatifs
 - ▶ **Mise en place d'une cellule de support/soutien aux communes**
 - Son fonctionnement et les modalités pratiques seront transmises ultérieurement
-

LHR AIDE ET SOUTIEN DU CANTON / 2

- ▶ **Fournisseurs de logiciels :**
 - Adaptation de leurs logiciels pour LHR et établissement de listes de comparaison
 - ▶ **DSI :**
 - Outils d'extractions de RCPers pour comparaison avec les bases communales existantes
 - Remplissage de certains caractères à partir de règles simples
 - ▶ **ACV :**
 - Recherche d'automatismes en cours d'étude (ex.: recherche d'éléments à partir de Infostar)
 - ▶ **OIT :**
 - Un nouvel export des fichiers du registre cantonal des bâtiments (RC-B) au format OFS 2007 a été réalisé (bâtiments multi-adresses)
 - Une nouvelle version de l'application sera mise en exploitation fin septembre 2008, avec adaptation au nouveau catalogue des caractères de l'OFS (nov. 2007)
-

LHR AIDE ET SOUTIEN DU CANTON / 3

- ▶ Constitution d'un groupe de travail ACV - CdH
 - Pour l'ACV : E. Schafroth et P. Kramer (DSI)
 - Pour les CdH : Cl. Petit, M. Hausmann, à compléter par Mme Petit
 - La première séance devrait avoir lieu courant octobre 2008
 - L'objectif est de déterminer une ou des procédures, des automatismes, etc. pouvant être étudiés et mis en place
 - ▶ Logiciels communaux de CdH :
 - Proposition de mettre en place des Communes pilotes (1 par type de fournisseur) pour tester, checker, valider les applications communales en matière de CdH pour LHR.
 - ▶ A disposition des Communes :
 - Listes avec les indications de caractères en anomalies et/ou les manques.
 - Ces listes sont à commenter par petits groupes, par ex. une séance par district, de manière à pouvoir être efficace
-

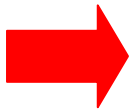
LHR PLANNING GENERAL + IMPACTS COMMUNES / 1

Date	Livrable
4 juillet 2008 (interne)	<ul style="list-style-type: none"> •Premier test avec l'OFS <ul style="list-style-type: none"> • eCH:0099 données minimales, 1 commune REG-CH
Août 2008 (OFS)	<ul style="list-style-type: none"> •Tests complets avec l'OFS <ul style="list-style-type: none"> • eCH:0099 données complètes, communes de différents fournisseurs de logiciels CH vaudois
Septembre 2008 (communes)	<ul style="list-style-type: none"> •REG-CH passerelle est à même de recevoir eCH:0099 des communes
30 septembre 2008 (OFS)	<ul style="list-style-type: none"> •Application certifiée dans l'environnement de pré-production <ul style="list-style-type: none"> • eCH:0099 complet de plusieurs communes
15 novembre 2008 (interne)	<ul style="list-style-type: none"> •Premier test avec l'OFS, demande NAVS13 <ul style="list-style-type: none"> • eCH:0083 complet d'une ou plusieurs communes



LHR PLANNING GENERAL + IMPACT COMMUNES / 2

Date	Livrable
Fin décembre 2008 (OFS)	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins une livraison complète des données pour test <ul style="list-style-type: none"> • Extraction eCH:0099 complet de toutes les communes • Extraction eCH:0083 complet de toutes les communes
2009	
15 janvier 2009 (OFS) (30 janvier 2009 max)	<ul style="list-style-type: none"> • Livraison complète des données (jour de référence 15.01.2009) en vue de l'obtention du NAVS13 <ul style="list-style-type: none"> • Extraction eCH:0083 complet
31 mars 2009 (interne)	<ul style="list-style-type: none"> • REG-CH passerelle avec événements LHR (eCH:0020) • Réception événements CH / LHR des communes
Avril - mai 2009 (OFS + communes)	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention et intégration des NAVS13 • Redistribution aux communes (eCH:0083)
31 décembre 2009 (interne)	<ul style="list-style-type: none"> • REG-CH passerelle renvoie événements LHR • Reçoit événements CH / LHR des communes



LHR PLANNING GENERAL + IMPACTS COMMUNES / 3

Date	Livrable
2010	
15 janvier 2010 (communes)	<ul style="list-style-type: none"> •EGID attribués •Tenir à jour le NAVS13
31 mars 2010(OFS)	<ul style="list-style-type: none"> •Premier test du recensement avec l'OFS
30 juin 2010 (OFS)	<ul style="list-style-type: none"> •Livraison à la statistique
30 septembre 2010 (OFS)	<ul style="list-style-type: none"> •Livraison à la statistique, base pour tirage échantillon premier relevé structurel RFP 2010
31 décembre 2010 (communes)	<ul style="list-style-type: none"> •Composition des ménages terminée : soit avec EWID ou définition analogue par un numéro de ménage
31 décembre 2010 (OFS)	<ul style="list-style-type: none"> •Livraison à la statistique. •RFP 2010
2012	
31 Décembre 2012 (communes)	<ul style="list-style-type: none"> •EWID attribués

LHR RECAPITULATION POUR LES COMMUNES

- ▶ Au 31.12.2008 : Apurement RCB (adresses, bâtiments)
- ▶ Dès à présent : Saisie des caractères nouveaux
- ▶ Dès mai 2009 : Contrôle des listes DSI, application des procédures fournies et correction des anomalies restantes (après retour du fichier de la CdC)

- ▶ 15.01.2010 : EGID attribués
- ▶ 31.12.2010 : Composition des ménages attribués (soit n°EWID, soit n°des ménages)
- ▶ 31.12.2012 : EWID attribués

LHR A RETENIR - pour CDH

- ▶ Dès que les nouvelles versions des logiciels communaux sont installées,
 - Saisir les caractères nouveau LHR
 - Transmettre les fichiers « eCH-0099 » à la DSI pour traitement à l'OFS (1 traitement mensuel planifié)
 - ▶ Dès mai 2009, au retour des données de la CdC,
 - à partir des listes DSI, vérifier les manques et/ou anomalies
 - Suivre les instructions qui seront communiquées à ce moment.
 - ▶ Les coûts générés par ces activités d'extractions (DSI) et recherches (ACV) sont pris en charge par le Canton
 - ▶ L'objectif est de minimiser au maximum le travail des Communes
-

LHR A RETENIR pour RCB

- ▶ Continuer l'apurement des données
 - ▶ Possibilité d'organiser des cours (par région ou avec OIT)
 - ▶ Rappel :
 - Obligation fédérale d'attribuer des noms de rues dans toutes les communes
 - Recommandation d'attribuer des numéros aux bâtiments
-

LHR QUESTIONS / REPONSES



Merci de votre attention

LHR COORDONNEES

Pour l'Office de l'Information sur le
Territoire (OIT) :

Philippe LATTY

Responsable section Géodonnées

021 316 70 13

philippe.latty@vd.ch

Pour la Direction des Systèmes d'Information (DSI) :

Pascal KRAMER

Responsable pôle cyberadministration, socle et
référentiels

021 316 99 53

pascal.kramer@vd.ch

Eddy SCHAFFROTH

Coordinateur du projet LHR pour l'état de Vaud

021 316 22 29

eddy.schafroth@vd.ch
